

# BON DE COMMANDE

**FOURNISSEUR D'ACCÈS À INTERNET :**

**OBJET :**  Nouvel abonnement  Résiliation<sup>1</sup>  Changement d'adresse  Abonnement temporaire<sup>2</sup>  
 Nouvel abonnement avec résiliation Numéris Transition  Nouveau FAI

**IDENTIFICATION DU CLIENT<sup>3</sup>** (joindre la copie d'une pièce d'identité valide accompagnée éventuellement des justificatifs nécessaires pour les personnes morales) :

Nom: \_\_\_\_\_ Prénom: \_\_\_\_\_ Raison sociale  
Adresse d'installation<sup>4</sup>: \_\_\_\_\_ (le cas échéant): \_\_\_\_\_

N° de la ligne analogique support d'Optimo :

N° de téléphone où le client peut être joint :

 Domicile : Professionnel : Mobilis :Présence d'une alarme sur la ligne<sup>5</sup> :  OUI  NONDemande d'une prise supplémentaire<sup>6</sup>:  OUI  NON

Je souhaite le déplacement d'une équipe de l'OPT.NC sur site pour la mise en service de mon offre OPTimo :

 OUI (frais de mise en service classiques) NON (frais de mise en service réduits)**CARACTÉRISTIQUES DU MODEM**

Configuration : PPPoE obligatoirement

VPI :

VCi :

**OBSERVATIONS :**

Ce contrat entrera en vigueur à la mise en service de l'offre OPTimo. Il se compose des présentes conditions particulières et des Conditions Spécifiques d'abonnement au service OPTimo de l'OPT.NC en leur version de septembre 2008 dont je reconnais avoir reçu un exemplaire et pris connaissance.

Je certifie être à jour du paiement de mes factures OPT.

**Fait en deux exemplaires, à :****le**

Signature du client précédée de la mention « lu et approuvé »

1 Indiquer dans « Observations » la date souhaitée de résiliation.

2 Réserve aux manifestations temporaires, sur accord OPT

3 Le demandeur est obligatoirement le titulaire de la ligne ou une personne dûment mandatée à cet effet.

4 Dans le cas d'un changement d'adresse, indiquer ici la nouvelle adresse et dans le champ « observation » l'ancienne adresse.

5 OPTimo est compatible avec le fonctionnement d'une alarme, (sous réserve qu'elle ait été mise en œuvre par un installateur qualifié) néanmoins le client est responsable de la mise hors marche de celle-ci avant l'intervention et de son rétablissement après l'intervention.

6 L'installation d'une prise supplémentaire fait l'objet d'une facturation en sus des forfaits OPTimo.

